



**PRÉFET  
DE L'AUDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
SPÉCIAL N° 14 - SEPTEMBRE 2023**

**PUBLIÉ LE 18 SEPTEMBRE 2023**

DIRECTION GENERALE de la POLICE NATIONALE  
-DCSP/DDSP 11

## SOMMAIRE

### **DGPN**

#### DDSP 11

Arrêté de subdélégation de signature du 15 septembre 2023 pour la mise en œuvre du dispositif prévu par l'article L325-1-2 du code de la route (Immobilisation et mise en fourrière des véhicules à titre provisoire) à :

- M. Gilles ARRIEUDEBAT, commandant de police, adjoint du chef de circonscription de sécurité publique de CARCASSONNE
- M. Ludovic VINOLAS, commandant de police, chef de circonscription de sécurité publique par intérim de NARBONNE



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE  
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE  
DE L'AUDE

**Subdélégation de signature pour la mise en œuvre du  
dispositif prévu par l'article L325-1-2 du code de la  
route  
(immobilisation et mise en fourrière des véhicules  
à titre provisoire)**

Le commissaire divisionnaire,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure et notamment son article 84, codifié à l'article L325-1-2 du Code de la route ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Christian POUGET en qualité de préfet de l'Aude ;

VU l'arrêté du 26 mai 2023 et le télégramme du 14 août 2023 du ministre de l'Intérieur portant nomination de M. Laurent SINDIC, directeur départemental de la police nationale de l'Aude et chef de la circonscription de sécurité publique de Carcassonne ;

VU n° DPPPAT-BCI-2023-077 donnant délégation de signature pour la mise en œuvre du dispositif prévu par l'article L325-1-2 du code de la route et notamment son article 1 donnant, en zone police, délégation permanente de signature à M. Laurent SINDIC, directeur départemental de Police nationale de l'Aude et chef de la circonscription de la circonscription de sécurité publique de Carcassonne, à l'effet de signer les mesures d'immobilisation et de mise en fourrière de véhicule à titre provisoire ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :**

En application des dispositions de l'article 44 du décret précité du 29 avril 2004, subdélégation permanente de signature est donnée à l'effet de signer les mesures d'immobilisation et de mise en fourrière de véhicule à titre provisoire aux agents suivants de la direction départementale de la sécurité publique de l'Aude :

- pour le ressort de la circonscription de sécurité publique de Carcassonne : à M. Gilles ARRIEUDEBAT, commandant de police, adjoint du chef de circonscription de sécurité publique de Carcassonne, et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à M. Marc ABADIE, commandant de police, chef du service de voie publique de la circonscription de sécurité publique de Carcassonne ;

- M. Ludovic VINOLAS, commandant de police, chef de circonscription de sécurité publique par intérim de Narbonne, et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à Mme Nathalie SALETTE-BOUDET, cheffe du service de voie publique de la circonscription de sécurité publique de Narbonne.

**ARTICLE 2:**

L'adjoint du chef de circonscription de sécurité publique de Carcassonne, l'adjoint du chef de circonscription de sécurité publique de Narbonne, le chef du service de voie publique de la circonscription de sécurité publique de Carcassonne, la cheffe du service de voie publique de la circonscription de sécurité publique de Narbonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, le 15/09/2023

Le commissaire divisionnaire,

Laurent SINDIC